

## CONSULTATION SUR LA BONIFICATION DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA POUR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

# RÉSUMÉ

## Aperçu

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les Canadiens cotisent davantage au Régime de pensions du Canada (RPC). Ce changement, appelé « bonification du RPC », vise à faire en sorte que les travailleurs canadiens et leur famille aient un revenu plus élevé à la retraite. Au cours des sept prochaines années, les cotisations au RPC augmenteront progressivement. Une fois entièrement mise en œuvre, la bonification du RPC fera augmenter d'environ 50 % le montant maximal des prestations de retraite.

Étant donné que les travailleurs indépendants cotisent au RPC à un taux plus élevé que les employeurs et les employés, ils peuvent avoir besoin de renseignements supplémentaires pour les aider à s'adapter à cette bonification. L'Agence du revenu du Canada a tenu une consultation publique en ligne du 22 mai au 17 juillet 2019 auprès de travailleurs indépendants. Au total, l'Agence a reçu des commentaires de 244 participants. Cette consultation avait pour but de déterminer le niveau de connaissance sur la bonification du RPC, de repérer les problèmes de compréhension relatifs à la bonification du RPC et de cerner les besoins et les préférences en matière de communication des travailleurs indépendants.

## Ce que nous avons entendu

Les informations recueillies dans le cadre de cette consultation indiquent que la connaissance de la bonification du RPC est relativement faible et qu'il est nécessaire de fournir plus de renseignements à cet égard. Près de trois quarts des participants n'étaient pas au courant des changements apportés au RPC. De plus, lorsqu'on a demandé aux travailleurs indépendants de quelle manière ils souhaitaient recevoir des renseignements au sujet de la bonification du RPC, ils ont indiqué avoir une préférence pour les feuilles de conseils d'une page, le contenu Web général, les livrets et les guides (PDF) et les bulletins électroniques. Les résultats indiquent également que les travailleurs indépendants préfèrent recevoir des renseignements par courriel et consulter les pages Web de l'Agence plutôt que d'utiliser d'autres moyens, comme les plateformes de médias sociaux.

Que veulent savoir les participants? Ils veulent en savoir plus sur le montant qu'ils recevront lorsqu'ils prendront leur retraite, sur la façon dont la bonification du RPC fonctionne et sur le montant qu'ils devront verser.

## Prochaines étapes

Afin d'aider les travailleurs indépendants à obtenir les renseignements dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs obligations fiscales, l'Agence collaborera avec les ministères fédéraux pertinents en vue d'élaborer un contenu écrit simple, utile et facile à comprendre.

Les constatations découlant de cette consultation permettront d'orienter la sensibilisation et les communications futures de l'Agence à l'égard de la bonification du RPC.

## Pour obtenir de plus amples renseignements sur le RPC

- [You êtes travailleur indépendant? Voici ce que signifie pour vous la bonification du Régime de pensions du Canada](#)
- [Pension de retraite du RPC : Montant que vous pourriez recevoir](#)